



Étude en souscription
Comportements
alimentaires en France 2018
(à paraître en mars 2018)

bon de commande en dernière page

Pôle Consommation et Entreprises – Plus d’informations sur cette offre, contacter :

Pascale HEBEL hebel@credoc.fr 06 42 02 77 94

Gabriel TAVOULARIS tavoularis@credoc.fr 01 40 77 85 64

Aurée SALMON-LEGAGNEUR salmonlegagneur@credoc.fr 01 40 77 85 39



**Comportements
alimentaires en France 2018**

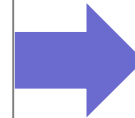


ENQUÊTE NATIONALE – 30 ans d'historique

Réalisation online (avec raccordement au enquêtes précédentes)
auprès de 2 000 adultes de 15 ans et plus et 1 000 responsables des achats
40 minutes de questionnement

Thèmes abordés :

Perception des risques alimentaires
Confiance dans les acteurs
Repères nutritionnels et choix alimentaires (sans gluten, sans lactose, sans viande)
Aliments santé
Représentation du « Bien manger »
Motivations d'achat
Signes de qualité
Recherche d'informations
Représentations du développement durable
Produits du terroir et plats exotiques
Gaspillage alimentaire
Modèle alimentaire
Insécurité alimentaire



LIVRABLES

- + **RAPPORT D'ÉTUDE** (PPT au format PDF) : Restitution de l'enquête avec évolution
- + **TRIS À PLAT et CROISÉS** (format XLS)
- + **10 FICHES TENDANCES** (format 4-6 pages en PDF)
- **Santé / Bien-être**
 - 1. Naturalité / sans ingrédient
 - 2. Super food
- **Environnement / Durabilité**
 - 3. Agriculture biologique
 - 4. Gaspillage alimentaire
 - 5. Bien-être animal
- **Proximité**
 - 6. Patriotisme
 - 7. Local / circuits courts
- **Nouvelles façon de manger**
 - 8. Faire soi-même
 - 9. Prêt à manger
 - 10. Repas nomades



Calendrier



Remise de l'étude **mi-mars 2018**

Conditions tarifaires



**Prix pour l'ensemble de l'étude avec 10 fiches : 19 900 € H.T.
ou Prix / fiche : 2 000 € HT**

Pascale Hébel
(hebel@credoc.fr)

Directrice du pôle
Consommation et Entreprise



Marketing stratégique
Comportement des
consommateurs

Gabriel Tavoularis
(tavoularis@credoc.fr)

Directeur d'études et de
recherche



Consommation
alimentaire
Enquêtes alimentaires

Aurée Salmon Legagneur
(Francou)
(salmonlegagneur@credoc.fr)

Chef de projet



Nutrition
Consommation
alimentaire

Equipe



Je souscris à l'ensemble de l'étude :

Rapport powerpoint (format PDF) et présentation orale collective (mi-mars 2018 matin : 9h00-12h30)

10 fiches tendances

19 900 € HT
(23 880,00 euros TTC)

- Remise du fichier Excel des tris croisés des bases « Adultes » et « Ménages »

Présentation orale supplémentaire personnalisée

!! Bon de commande à nous retourner complété par scan hebel@credoc.fr !!

Ou à une ou plusieurs parties de l'étude :

- Rapport powerpoint (format PDF) et présentation orale collective (mi-mars 2018 matin : 9h00-12h30)

9 900 € HT
(11 880,00 € TTC)

- 10 fiches tendances

9 900 € HT
(11 880,00 € TTC)

- Fiche tendance à l'unité. Précisez combien :

Par fiche : 2 000 € HT
(3 000 € TTC)

- Remise du fichier Excel des tris croisés des bases « Adultes » et « Ménages »

5 000 € HT
(6 000,00 € TTC)

- Présentation orale supplémentaire personnalisée dans vos locaux (en complément d'une des 3 options ci-dessus)

2 100 € HT
(2 520,00 € TTC)

Bon pour accord
Et acceptation des CGV (p.5)

Date

Signature et cachet

Coordonnées :

Entreprise-Organisme : _____ Adresse : _____

Nom : _____ Téléphone : _____

Prénom : _____ Courriel : _____

Fonction : _____ N° de TVA intracommunautaire : _____

N° de SIRET/SIREN : _____



Confidentialité

Les rapports généraux vendus en souscription sont propriété du CRÉDOC. Le souscripteur s'engage à ne pas diffuser les documents à des tiers, ni à les diffuser au public ou à la presse. Les bases de données alimentaires sont propriété exclusive du CRÉDOC.

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations qui ne seraient pas du domaine public, qu'elle aura pu recueillir au cours des négociations pré-contractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution du contrat.

Chaque partie se porte fort à l'égard de l'autre du respect par son personnel du caractère confidentiel des dites informations.

L'obligation de confidentialité demeurera tant que :

les informations ne seront pas dans le domaine public ;

la partie propriétaire n'aura pas donné son accord préalable et écrit à la divulgation.

L'obligation de confidentialité ne portera pas sur les informations d'une partie :

qui sont déjà connues de l'autre partie avant leur transmission, sous réserve que cette dernière en apporte la preuve par des documents écrits portant date certaine ;

qui sont communiquées à l'autre partie par un tiers.

Propriété intellectuelle

Le contrat au profit du client ou du CRÉDOC ne pourra emporter aucun transfert de droit de propriété intellectuelle tel que défini au code de propriété intellectuelle.

En conséquence, tous les rapports, cartes, notes, spécifications, statistiques et autres données techniques réunis ou préparés par le client, demeurent la propriété du client. Le CRÉDOC peut en prendre copie, mais ne peut utiliser ceux-ci pour un autre but que celui en rapport avec la mission sans l'accord préalable du client.

De même, le CRÉDOC conserve l'entière propriété intellectuelle de ses études et de ses propositions d'études, ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation.

Le client s'interdit toute reproduction intégrale ou partielle de tout document établi par le CRÉDOC sans son consentement préalable et toute divulgation à l'extérieur de son entreprise, que ce soit à titre payant ou à titre gracieux. En cas d'accord du CRÉDOC, le client s'engage à mentionner le nom du CRÉDOC.

Résiliation

En cas de manquement grave par le CRÉDOC à l'une quelconque de ses obligations, le client pourra résilier le contrat quinze jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. Dans ce cas, les prestations déjà exécutées ou prévues d'un commun accord pendant la durée du préavis seront dues par le client.

Règlement des litiges

Les parties entendent régler à l'amiable les éventuels litiges survenant entre elles et relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat. Si les parties ne réussissent pas à s'entendre, elles s'accorderont sur la désignation d'un arbitre impartial, qui tranchera l'éventuel litige. A défaut de parvenir à un tel règlement, les litiges seront jugés par le Tribunal de Commerce de PARIS. Les parties s'accordent à n'envisager cette dernière possibilité que comme un ultime recours.

